

# Conseil de quartier BRABOIS

COMPTE RENDU

LE 10 OCTOBRE 2024

Salle J. Brel  
Espace  
Prévert

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p><u>Habitants</u> : 120 personnes</p> <p><u>Elus</u> : Monsieur Stéphane HABLOT, Député de Meurthe-et-Moselle pour la 2<sup>ème</sup> circonscription, Monsieur le Maire Patrice DONATI, Madame Karima BOUDJENOUI, Adjointe déléguée santé et prévention, Monsieur Sylvain THIRIET 1<sup>er</sup> Adjoint délégué finances, administration générale et Conseiller Départemental, Monsieur Henri ROUSSELOT, Adjoint délégué démocratie territoire centre, sécurité, Monsieur Arnaud HARAND, Conseiller délégué animations, vie des quartiers, travaux municipaux, Monsieur Jean-Pierre BECKER, Conseiller délégué relations publiques, cimetière, Mahicha, Madame Régine KOMOROWSKI, Adjointe déléguée affaires sociales et 2<sup>ème</sup> vice-présidente métropolitaine, Madame Chabah GRAF, Adjointe déléguée communication, handicap, accessibilité, Madame Dominique RENAUD, Conseillère déléguée animation de la commission solidarités, handicap-accessibilité, seniors, cohésion sociale, politique de la ville, santé, et Conseillère métropolitaine, Monsieur Marc SAINT-DENIS, Conseiller délégué animation de la commission culture, démocratie, ville numérique, associations, jumelages et relations internationales, université populaire, animation.</p> <p><u>Fonctionnaires</u> : Monsieur David QUILLERE, Directeur de Cabinet, Monsieur Erwan ERMEL, Cabinet du Maire, Monsieur Yoann CIVEL, Photographe service Communication, Monsieur Anthony PATE, Responsable service relations publiques, protocoles relations internationales dont jumelage, UP2V, Madame Noémie DOLMAIRE, Responsable service santé, bien-être, Madame Christelle ANTOINE, Secrétariat du Maire, Démocratie Participative.</p> <p><u>Partenaires</u> : Mme Najat BENABBI, bénévole Sauveteur Volontaire de Proximité, Jérémie SOUDIER, Chargé de mission Métropole du Grand Nancy</p>

## 1) Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux habitants, et présente les différents interlocuteurs de la Ville et les partenaires présents.

## 2) Présentation de l'association Grand Nancy Défi'b

*Par Madame Najat BENADDI (animatrice communale et Sauveteur Volontaire de Proximité)*

L'association Grand Nancy Défi'b est une association créée en 2007 dont le but est d'améliorer le pronostic vital des arrêts cardiaques (en réduisant le délais de prise en charge des victimes) par la mise en place d'un dispositif unique en France intégrant des citoyens volontaires.

L'association recrute des Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP) prêts à intervenir dans leur commune en cas d'arrêt cardiaque survenant aux alentours de leur domicile. Ces SVP sont formés à l'utilisation d'un Défibrillateur Externe Automatique (DEA) et au massage cardiaque (formation de 3 heures).

Comment fonctionne le dispositif SVP ?

C'est un ensemble d'équipes de SVP, réparties sur le territoire des communes partenaires de l'association et disposant de défibrillateurs mobiles à leur domicile (et depuis peu sur les lieux de travail).

Quelles sont les conditions pour être SVP ?

- Être majeur
- Être physiquement apte à réaliser un massage cardiaque
- Accepter d'être déclenché par les secours, chez soi et/ou sur son lieu de travail
- Avoir un téléphone et accepter d'être geolocalisé sur les applications utilisées par les pompiers et le SAMU (Sauv Life et Staying Alive)
- Se former aux gestes (massage cardiaque, utilisation du DAE) et aux procédures
- Suivre une session annuelle de maintien des acquis (2 heures par an).

Il y a 30 SVP sur Vandoeuvre (l'association en comptait 60 avant la période covid). L'association recherche de nouveaux bénévoles.

Contacts à Vandoeuvre : [ec.marion@wanadoo.fr](mailto:ec.marion@wanadoo.fr) et [najat.ben65@gmail.com](mailto:najat.ben65@gmail.com)

### 3) Collecte biodéchets

*Par Monsieur Jérémie SOUDIER (Chargé de mission Métropole du Grand Nancy)*

Depuis l'entrée en vigueur de la loi AGEC le 1er janvier 2024, le compostage est devenu une obligation pour tous les ménages français. Cette loi vise à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire. Heureusement, face à cette nouvelle contrainte, une solution existe pour contribuer à un environnement plus sain : obtenir un bio seau, afin de stocker vos **déchets organiques de cuisine** (végétaux et carnés), avant de les apporter au composteur de quartier. La Métropole du Grand Nancy fait partie des principaux acteurs qui offrent des bio seau.

Pour obtenir un bio seau gratuitement en mairie, une **condition doit être respectée** : il faut bien sûr être un résident permanent de la commune. Ils sont à disposition des habitants à raison d'un par foyer. S'adressez au Centre Technique Municipal – 7 rue Georges Bizet.

### 4) Questions réponses

a) Circulation :

Un habitant : Sur le plateau, la circulation est devenu compliquée, les voitures roulent à vitesse excessive et de façon dangereuse pour les autres usagers des voies publiques.

Monsieur ROUSSELOT reconnaît que la vitesse est excessive, mais malgré tout minimisée par grande circulation, qui ne permet pas une grande vitesse, à contrario de la nuit où c'est plus dangereux. Des contrôles de la Police Municipale sont mis en place la journée, plusieurs fois par semaine, pour contenir la vitesse des véhicules circulant sur le plateau. La municipalité est très attentive à ce sujet, et a mis en place une limitation de vitesse à 30 km/h depuis peu, sur toute la commune. Les panneaux vont être mis en place progressivement par la Métropole du Grand Nancy.

Monsieur le Maire explique que les habitants du village subissent également ce problème. Dès l'époque de Madame NICOLAS, des solutions ont été cherchées pour diminuer la vitesse et surtout la circulation dans ces quartiers, dont plusieurs alternats qui ont été mis en place dans le village pour obliger les voitures à s'arrêter afin de respecter le sens de circulation, et plusieurs ralentisseurs sur le plateau (coussins berlinois, passages surélevés...). La situation actuelle n'est pas satisfaisante, trop de voitures empruntent le village et les rues riveraines du plateau pour se rendre au CHRU : un compromis sera à mettre en place dès la mise en fonction de la ligne 1 afin de renvoyer une partie de la circulation sur l'avenue du général Leclerc. Par exemple, on pourrait interdire le tourne à gauche en bas du village en venant de l'avenue du Général Leclerc et installer un feu rouge avant le virage final en haut du village. A voir ensuite si le test est concluant.

Une habitante : Les dos d'âne sont accidentogènes, notamment pour les vélos, et douloureux pour le dos des gens : est-il possible de réduire les berlinois et de mettre des chicanes à la place ?

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé à la Métropole du Grand Nancy de sécuriser la rue de Houdemont avec des chicanes. Mais cela n'étant pas suffisant, à la demande des riverains, il a fallu quand même rajouter des coussins berlinois.

b) Parking rue du Morvan :

Un commerçant : Le parking des commerces est toujours bondé. Les commerçants ont un parking derrière les commerces mais ce dernier est toujours pris d'assaut par les gens de l'hôpital, et du coup, ils n'ont d'autre choix que de venir se stationner sur le parking de devant. Les charges sont réglées par les commerçants mais il n'y a pas d'entretien régulier du parking, qui a de nombreux trous. De plus, une place PMR manque. Ce parking est à réhabiliter complètement. Le stationnement est déjà difficile, mais en plus, des pompes funèbres vont s'installer, et accroître les difficultés.

Le Maire rappelle que le parking est privé et qu'il appartient à la copropriété. En 2008, une zone bleue (limitée à 1h30) a été installée afin de permettre un roulement des véhicules mais plusieurs commerçants avaient opposé leur veto, voulant continuer à garer sans limite leur propre véhicule sur le parking ! Quand le parking a été rénové à la demande expresse de la mairie pour des raisons de sécurité, la commune avait proposé par courrier à la copropriété de reprendre le parking, mais la réponse se fait toujours attendre. Il précise qu'une convention avec les taxis de l'agglomération a été passée avec le CHRU les autorisant à se garer gratuitement dans l'enceinte de l'hôpital, mais pas avec ceux qui viennent de l'extérieur, d'où le stationnement abusif et gênant, qui engendre un manque de place. La mairie a demandé à la direction du CHRU de revoir ce point. Une réunion a été programmée prochainement entre la mairie, les commerçants et le syndic de la copropriété pour améliorer la situation. Enfin il est exact qu'un permis pour une chambre mortuaire de 100m<sup>2</sup> a bien reçu un avis favorable car ce permis respectait le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune.

c) Un habitant : La voirie est en mauvais état, et il serait bon de la rénover.

Monsieur le Maire reconnaît l'état des voiries, et informe que des travaux devraient être menés en 2025 rue du Morvan.

d) Des remerciements sont faits par les administrés pour l'installation de la boîte à livres rue du Languedoc, et pour celles à venir au niveau de la rue du Morvan et devant la crèche du Technopole.

## 5) Inauguration des 2 cabinets médicaux

Suite aux nombreuses demandes des habitants du plateau, la municipalité favorise l'installation de 2 médecins généralistes rue du Vivarais. Une partie de l'espace Prévert a été réaménagée pour les y accueillir en respectant toutes les exigences légales propres à un cabinet médical (accueil des PMR, confidentialité, insonorisation, entrée séparée, parking...). Le coût de cette installation est d'environ 80 000 à 100 000 € financés par la ville. Les médecins seront locataires. Nous sommes actuellement dans l'attente des dernières validations institutionnelles autorisant ainsi une installation et un démarrage des consultations entre décembre et février 2025. En parallèle, il est prévu la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle rassemblant des professionnels de santé médicaux et paramédicaux (médecins, infirmières, kinésithérapeute...) sur un terrain situé rue du Vivarais, à spécifier.

Une précision est apportée quant aux parkings jouxtant le bâtiment : celui de gauche servira au stationnement des personnes qui viennent à l'Espace Prévert, tandis que celui de droite sera pour les patients des médecins.

Présentation des médecins par Monsieur le Député Stéphane HABLOT et par l'Adjointe délégué à la santé et à la prévention Madame Karima BOUDJENOUÏ, qui n'oublie pas de remercier les différents acteurs qui ont contribué à faire aboutir le projet.

Le Docteur Romain LACOUR et le Docteur Mattéo BOUCHE se présentent à leur tour et répondent aux différentes questions des habitants de Brabois.

La soirée se termine avec la visite des futurs cabinets médicaux.
